

ESA Saint-Luc
ESA – ERG
Les Ateliers Saint-Luc
École Secondaire

Procès-verbal de la réunion n°243 du mercredi 10 mars 2021 (par visioconférence)
(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion.)

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents :

M. M. Streker (Président), Mme L. Rassel, M. J.-Ch. Hock, M. D. Jamsin

Excusé : Jean-Paul Verleyen (Président)

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : Mme H. Bernard, M. E. Blondiau, M. G. Caiti, Mme. K. Josse, Mme. J. Lorho,

M. H. Ozudogru

Excusés : -

Ordre du jour de la réunion n°243

1. Approbation du PV de la réunion n°242

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé.

3. Approbation du ROI du CE

Le ROI est approuvé à l'unanimité. Il sera mis à la disposition de tous sur l'intranet. Pour la bonne forme (pour rappel la réunion se déroule par visioconférence) une version papier sera signée lors de la prochaine réunion présentielle, à tout le moins le 16 juin prochain.

4. Règlement du travail

Il décrit et fixe, entre-autres, le fonctionnement de l'institution, la hiérarchie des fonctions, etc. Il fait actuellement l'objet d'une « refonte » en Commission paritaire de l'enseignement catholique. Cette Commission regroupe des représentants des syndicats et des institutions scolaires. Les travaux de cette Commission sont en cours de finalisation.

Une dernière lecture et quelques modifications minimales sont prévues à la fin de ce mois de mars, après deux ans de travail. Cependant le texte est en grande partie déjà connu. Marc Streker en relève quelques points :

- code du bien-être au travail
- protection de la vie privée
- soins médicaux d'urgence
- risques psycho sociaux
- modalités des fins de contrats au-delà des 65 ans, à propos desquelles on rappelle que c'est le CGP qui analyse les candidatures assorties d'un dossier, il donne un avis au PO qui ensuite prend position sur la prolongation des contrats de ces enseignants de plus de 65 ans. Ces éventuelles prolongations ne sont donc pas automatiques.

Les travaux de la Commission paritaire sont spécifiques à l'enseignement supérieur et donc aux ESA. Comme il faudra soumettre un projet de Règlement général au PO, pour une meilleure lisibi-

lité proposition est faite de rédiger une introduction et une conclusion communes assorties de «décrochages» variant par type d'établissement.

Le document actuellement en vigueur, qui date de 2017, est disponible sur les valves.

De commun accord il est décidé d'examiner le RT après la réception imminente du document de la Commission paritaire.

5. Relevé des comptes

Le relevé mensuel de janvier et février sera envoyé aux membres du CE par mail avec copie du règlement de travail.

6. Document de base

Cet outil intéressant, sorte de photographie complète des instituts, doit également être mis à jour et publié en début de législature. (Actuellement il n'est pas accessible sur l'intranet.)

Les informations économiques et financières, ont, notamment, sensiblement évolué. Un réviseur a déjà examiné les comptes du secondaire, cette opération doit encore être entérinée pour les autres instituts (traditionnellement, cela se fait en avril).

Les différentes directions proposeront des amendements ou des modifications portant notamment sur les changements des organigrammes, l'organisation structurelle et les moyens de financement.

La réunion du mois de mai sera consacrée au passage en revue des différents points du Document de base, en vue de le publier pour la rentrée prochaine.

7. Divers

M. Streker informe le CE qu'un vice de procédure a été récemment souligné par un inspecteur, à l'extrême limite cela pourrait invalider les élections sociales.

Le président

M. Streker

Le secrétaire

G. Caiti